

**Conseil Municipal**  
**Séance du 19 avril 2016**

L'an deux mil seize, le dix neuf avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame VOL Fabricia, Maire de Dugny sur Meuse.

Etaient présents : Mme VOL Fabricia, Maire, MM MINUTO David, Mme HELMINGER Karine, Adjoints, MM ROUYERE Roland, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis, PETITJEAN Michel, Mmes THOMAS Anne, REMY Isabelle, MINUTO Morgane, BRUNELLA Martine, VALLARIN Viviane, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : M WATRIN Laurent, Mme VAILLANT Ghislaine

Etaient excusés :

Melle MINUTO Morgane est élue secrétaire de séance.

**Délibération 2016 / 019**

**Compte de gestion du trésorier – Budget principal**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune et du compte de gestion du receveur,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur Madame Fabricia VOL,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2015 et lui donne quitus.

**Délibération 2016 / 020**

**Compte Administratif 2015 – Budget principal**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 1612-12 et suivants, et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 novembre 2015 concernant des modifications de crédits sur le budget 2015,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur Madame Fabricia VOL, maire, qui a quitté la salle au moment du vote et le conseil municipal siégeant sous la présidence de M MINUTO David, conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 3 abstentions (Mmes BRUNELLA, VAILLANT, M TOUSSAINT) :

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	133 381.52	906 383.01
Recettes	379 970.58	1 059 388.83
Résultat de l'exercice	246 589.06	153 005.82
Résultat antérieur	36 583.07	93 775.58
Résultat de clôture	283 172.13	246 781.40
Restes à Réaliser Dépenses	592 345.00	0.00
Restes à Réaliser Recettes	218 000.00	0.00
Résultat global	-91 172.87	246 781.40

Et donne quitus au maire.

**Délibération 2016 / 021**

**Affectation des résultats 2015 – Budget principal**

Compte tenu de l'adoption du Compte administratif 2015, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report précédent		93 775.58		36 583.07
Opérations effectuées	906 383.01	1 059 388.83	133 381.52	379 970.58
Solde de l'exercice		153 005.82		246 589.06
Résultat cumulé 2015		246 781.40		283 172.13
Solde des crédits reportés			374 345.00	
Résultat global 2015		246 781.40	91 172.87	

Excédent de fonctionnement reporté : 155 608,53 € affecté en R 002  
 Excédent de fonctionnement capitalisé : 91 172,87 € affecté en R 1068  
 Excédent d'investissement reporté : 283 172,13 € affecté en R 001

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (Mmes BRUNELLA, VAILLANT, M TOUSSAINT) :

- APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2015.

**Délibération 2016 / 022**

**Budget Primitif 2016 - Budget principal**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le budget primitif suivant :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chap. 16 : Emprunts et dettes	33 920.00	Chap. 10 : Dotat°, fonds divers réser	125 305.87
Chap. 20 : Immobilisations incorporelles	6 410.00	Chap. 13 : Subventions	78 300.00
Chap. 21 : Immobilisations corporelles	7 180.00	Chap. 16 : Emprunts et dettes	221 000.00
Chap. 23 : Immobilisations en cours	309 121.53	Chap. 042 : Opérations d'ordre de transfert	3 880.00
Opérations d'équipement	534 025.00	Chap. 021 : Vir sect° fonctionnt	178 998.53
		Chap. 001 : Excédent reporté	283 172.13
<b>TOTAL</b>	<b>890 656.53</b>	<b>TOTAL</b>	<b>890 656.53</b>

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chap. 011 : Charges à caractère gén.	295 630.00	Chap. 70 : Vente de produits	4 450.00
Chap. 012 : Charges de personnel	301 780.00	Chap. 73 : Impôts et taxes	588 585.00
Chap. 014 : Atténuations des produits	10 000.00	Chap. 74 : Dotations et participations	201 205.00
Chap. 65 : Autres charges de gest° co	241 220.00	Chap. 75 : Autres produits de gest°	90 000.00
Chap. 66 : Charges financières	28 590.00	Chap. 76 : Produits financiers	10.00
Chap. 042 : Opérations d'ordre de transfert	3 880.00	Chap. 013 : Atténuations de charges	20 240.00
Chap. 023 : Vir sect° investissement	178 998.53	Chap. 002 : Excédent reporté	155 608.53
<b>TOTAL</b>	<b>1 060 098.53</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 060 098.53</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre (Mmes BRUNELLA, VAILLANT, M TOUSSAINT) :

**Délibération 2016 / 023**

**Vote des taux 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (Mmes BRUNELLA, VAILLANT, M TOUSSAINT) :

- FIXE les taux de la manière suivante :

	Bases d'imposition	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	1.035.000	6,62%	68.517
Taxe foncière	1.017.000	14,90%	151.533
Taxe foncière non bâtie	62.100	24,07%	14.947

**Délibération 2016 / 024**

**Compte de gestion – Budget de l'eau**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du budget annexe service des eaux et du compte de gestion du receveur,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur Madame Fabricia VOL,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2015 et lui donne quitus.

**Délibération 2016 / 025**

**Compte Administratif 2015 – Budget de l'eau**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 1612-12 et suivants, et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015,

VU la délibération du conseil municipal en date du 9 novembre 2015 concernant des modifications de crédits sur le budget 2015,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur Madame Fabricia VOL, maire, qui a quitté la salle au moment du vote et le conseil municipal siégeant sous la présidence de M MINUTO David, conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 3 abstentions (Mmes BRUNELLA, VAILLANT, M TOUSSAINT) :

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit:

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	89 137.73	77 109.86
Recettes	35 053.12	79 336.16
Résultat de l'exercice	-54 084.61	2 226.30
Résultat antérieur	25 393.15	6 588.59
Résultat de clôture	-28 691.46	8 814.89
Restes à Réaliser dépenses	35 000.00	0.00
Restes à Réaliser recettes	67 000.00	0.00
Résultat global	3 308.54	8 814.89

Et donne quitus au maire.

**Délibération 2016 / 026**

**Affectation des résultats 2015 – Budget de l'eau**

Compte tenu de l'adoption du Compte administratif 2015, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2015 du Service des Eaux comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report précédent		6 588.59		25 393.15
Opérations effectuées	77 109.86	79 336.16	89 137.73	35 053.12
Solde de l'exercice		2 226.30	-54 084.61	
Résultat cumulé 2015		8 814.89	-28 691.46	
Solde des crédits reportés				32 000.00
Résultat global 2015		8 814.89		3 308.54

Excédent de fonctionnement : 8 814,89 € affecté en R 002  
Excédent d'investissement : 3 308,54 € affecté en R 001

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (Mmes BRUNELLA, VAILLANT, M TOUSSAINT) :

- APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2015.

**Délibération 2016 / 027**  
**Budget Primitif 2016 – Budget de l'eau**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le budget primitif suivant pour le Service des Eaux :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chap. 16 : Emprunts et dettes	6 935.00	Chap. 021 : Vir sect <sup>o</sup> fonctionnt	15 050.89
Chap. 20 : Immobilisations incorporelles	20 000.00	Chap. 16 : Emprunts et dettes	67 000.00
Chap. 23 : Immobilisations en cours	51 193.42	Chap. 040 : Opér. D'ordre entre sections	26 280.00
Chap. 040 : Opér. D'ordre entre sections	1 511.00		
Chap. 001 : Déficit d'investiss. reporté	28 691.47		
<b>TOTAL</b>	<b>108 330.89</b>	<b>TOTAL</b>	<b>108 330.89</b>

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chap. 011 : Charges à caractère gén.	32 930.00	Chap. 70 : Vente de produits	86 400.00
Chap. 65 : Autres charges de gest <sup>o</sup> co	240.00	Chap. 002 : Excédent reporté	8 814.89
Chap. 66 : Charges financières	6 090.00	Chap. 042 : Opér. D'ordre entre sections	1 511.00
Chap. 67 : Charges exceptionnelles	100.00		
Chap. 014 : Atténuations de produits	16 035.00		
Chap. 042 : Opér. D'ordre entre sections	26 280.00		
Chap. 023 : Vir sect <sup>o</sup> investissement	15 050.89		
<b>TOTAL</b>	<b>96 725.89</b>	<b>TOTAL</b>	<b>96 725.89</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour, 4 voix contre (Mmes HELMINGER Karine, VAILLANT Ghislaine, BRUNELLA Martine, M TOUSSAINT Francis) et 2 abstentions (Melle MINUTO Morgane, M PETITJEAN Michel) :

- APPROUVE le Budget Primitif 2016.

**Délibération 2016 / 028**  
**Tarif de l'eau**

Vu le budget primitif établi pour le Service des Eaux de la Commune,

Vu la délibération du 17 mai 2011 définissant le prix de l'eau à compter du 2<sup>ème</sup> semestre 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 4 voix contre (Mmes HELMINGER Karine, VAILLANT Ghislaine, BRUNELLA Martine, M TOUSSAINT Francis) et 2 abstentions (Melle MINUTO Morgane, M PETITJEAN Michel) :

- FIXE le prix de l'eau comme suit.

1ère tranche de 0 à 500 m3 : 1,135 €  
 2ème tranche au-delà de 500 m3 : 0,958 €

- FIXE l'application de ces mesures au 2ème semestre 2016.

**Délibération 2016 / 029**  
**Compte de gestion – Budget Forêt**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et suivants et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33.

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du budget annexe exploitation forestière et du compte de gestion du receveur,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur Madame Fabricia VOL,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2015 et lui donne quitus.

**Délibération 2016 / 030**  
**Compte Administratif 2015 – Budget Forêt**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 1612-12 et suivants, et le Code des communes articles R. 241-1 à R. 241-33,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 avril 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015,

VU la délibération du conseil municipal en date du 9 novembre 2015 concernant des modifications de crédits sur le budget 2015,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur Madame Fabricia VOL, maire, qui a quitté la salle au moment du vote et le conseil municipal siégeant sous la présidence de M MINUTO David, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions (Mmes BRUNELLA, VAILLANT, M TOUSSAINT) :

- ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit:

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	15 088.35	30 833.90
Recettes	18 087.11	99 991.43
Résultat de l'exercice	2 998.76	69 157.53
Résultat antérieur	-18 087.11	117 161.70
Résultat de clôture	-15 088.35	186 319.23
Résultat des Restes à Réaliser	0.00	0.00
Résultat global	-15 088.35	186 319.23

Et donne quitus au maire.

**Délibération 2016 / 031**  
**Affectation des résultats 2015 – Budget Forêt**

Compte tenu de l'adoption du Compte administratif 2015, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2015 du budget annexe Exploitation Forestière comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report précédent		117 161.70	18 087.11	
Opérations effectuées	30 833.90	99 991.43	15 088.35	18 087.11
Solde de l'exercice		69 157.53		2 998.76
Résultat cumulé 2015		186 319.23	15 088.35	

Excédent de fonctionnement : 171 230,88 € affecté en R 002  
 Excédent de fonctionnement capitalisé : 15 088,35 € affecté en R 1068  
 Déficit d'investissement : 15 088,35 € affecté en D 001

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (Mmes BRUNELLA, VAILLANT, M TOUSSAINT) :

- APPROUVE l'affectation des résultats de l'exercice 2015.

**Délibération 2016 / 032**  
**Budget Primitif 2016 – Budget Forêt**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le budget primitif suivant pour le budget annexe Exploitation Forestière :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chap. 001 : Déficit d'investiss reporté	15 088.35	Chap 021 : Virement de la section de fonct°	15 605.00
Chap. 16 : Emprunts et dettes	15 605.00	Chap. 10 : Dotations, fonds divers et réserves	15 088.35
TOTAL	30 693.35	TOTAL	30 693.35

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chap. 011 : Charges à caractère général	139 334.88	Chap. 70 : Vente de produits	20 425.00
courante	30 001.00	Chap. 002 : Excédent de fonctionnement reporté	171 230.88
Chap. 66 : Charges financières	6 715.00		
Chap. 023 : Virement à la section d'investis°	15 605.00		
TOTAL	191 655.88	TOTAL	191 655.88

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (Mmes BRUNELLA, VAILLANT, M TOUSSAINT) :

- APPROUVE le Budget Primitif 2016.

**Délibération 2016 / 033**  
**Subventions aux associations 2016**

M Dubaux Arnaud et Mme VOL Fabricia, trésoriers d'associations, sont sortis durant le vote de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le montant des subventions aux associations pour l'année 2016 ci-dessous :

Associations	Subventions 2016	Votes
Accordéon Club Carpentier	450,00	Unanimité
Jeunesse et Loisirs de Dugny	1 500,00	Unanimité
Les Aînés de Dugny	600,00	Unanimité
Anciens Combattants de Dugny	150,00	Unanimité
Bière Culture et Passion	600,00	Unanimité
Dugny Fête et Loisirs	1 300,00	Unanimité
Football Club de Dugny	4 450,00	Unanimité
Les Cavaliers de l'Aventure	250,00	Unanimité
Association Sportive de Dugny	2 000,00	Unanimité
Un Grand Bol d'Arts	600,00	Unanimité
Verrats fruits	500,00	Unanimité
Questions pour un Champion	600,00	Unanimité
Asso des Parents d'Elèves de Dugny	500,00	Unanimité
Les Chevaliers de la Gaule	250,00	12 pour, 1 abstention (Minuto David)

- PRECISE que les dépenses correspondantes seront réglées à l'article 6574 du budget principal de la commune.

**Délibération 2016 / 034**  
**Demande de subventions terrain multisports**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'un terrain multisports.

Le coût total de l'opération est estimé à 39.081,00 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (Mmes BRUNELLA, VAILLANT, M TOUSSAINT) :

ETABLI le plan de financement prévisionnel comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
<b>Travaux</b>		<b>I – Autofinancement</b>	
Fourniture et pose de terrain multisports	39 081,00	Fonds propres	7 816,20 20,00%
		<b>Sous-total autofinancement</b>	<b>7 816,20 20,00%</b>
		<b>2-AIDES PUBLIQUES</b>	
		Etat : DETR	15 632,40 40,00%
		Département de la Meuse	7 816,20 20,00%
		Région C&nd Est	7 816,20 20,00%
		<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>31 264,80 80,00%</b>
		<b>3-AIDES PRIVEES</b>	
		<b>Sous-total aides privées</b>	<b>0,00 0,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>39 081,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>39 081,00 100,00%</b>

SOLLICITE de l'Etat au titre de la D.E.T.R., du Conseil Régional, du Conseil Départemental de la Meuse, et de tout autre organisme une subvention la plus élevée possible pour financer cet équipement.  
 DONNE mandat au Maire pour actualiser le plan de financement prévisionnel le cas échéant en fonction des subventions accordées.

**Délibération 2016 / 035**  
**Demande de subventions aire de jeux**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'une aire de jeux.

Le coût total de l'opération est estimé à 18.607,15 euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (Mmes BRUNELLA, VAILLANT, M TOUSSAINT) :

ETABLI le plan de financement prévisionnel comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
<b>Travaux</b>		<b>1 – Autofinancement</b>	
Fourniture et pose de jeux	18 607,15	Fonds propres	3 721,43 20,00%
		<b>Sous-total autofinancement</b>	<b>3 721,43 20,00%</b>
		<b>2-AIDES PUBLIQUES</b>	
		Etat : DETR	7 442,86 40,00%
		Département de la Meuse	3 721,43 20,00%
		Région Grand Est	3 721,43 20,00%
		<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>14 885,72 80,00%</b>
		<b>3-AIDES PRIVEES</b>	
		<b>Sous-total aides privées</b>	<b>0,00 0,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 607,15</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 607,15 100,00%</b>

SOLLICITE de l'Etat au titre de la D.E.T.R., du Conseil Régional, du Conseil Départemental de la Meuse, et de tout autre organisme une subvention la plus élevée possible pour financer cet équipement.

DONNE mandat au Maire pour actualiser le plan de financement prévisionnel le cas échéant en fonction des subventions accordées.

**Délibération 2016 / 036**  
**Admission en non valeur – Budget Principal**

La Trésorerie de Verdun informe le Conseil Municipal qu'un titre de recette du budget principal pour un montant de 1,85 € ne peut pas faire l'objet de recouvrement, le reste à recouvrer étant inférieur au seuil de poursuite.

Madame la Trésorière sollicite l'admission en non valeur de cette somme.

Le mandat sera imputé à l'article 6541 Chapitre 65, Section d'exploitation, du budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'admission en non valeur de la somme énoncée ci-dessous.

Exercice 2010 Titre 118 Montant 1,85 €

**Délibération 2016 / 037**  
**Admission en non valeur – Budget de l'eau**

La Trésorerie de Verdun informe le Conseil Municipal que des titres de recette du budget annexe de l'eau pour un montant total de 239,21 € ne peuvent pas faire l'objet de recouvrement, le redevable étant inconnu.

Madame la Trésorière sollicite l'admission en non valeur de ces sommes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 2 voix pour, 11 voix contre (Mmes HELMINGER Karine, THOMAS Anne, REMY Isabelle, BRUNELLA Martine, VALLARIN Viviane, VAILLANT Ghislaine, MM MINUTO David, WATRIN Laurent, WITTOZ Dominique, DUBAUX Arnaud, TOUSSAINT Francis) et 2 abstentions (Mmes VOL Fabricia, MINUTO Morgane) :

REFUSE l'admission en non valeur des sommes énoncées ci-dessous :

Exercice	Référence de pièce	Montant
2011	R-1-32	118,80
2011	R-7-32	99,04
2012	R-1-35	21,37
	<b>TOTAL</b>	<b>239,21</b>